

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX 22 Janvier 2024

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : Le 16 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux janvier, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence d'Olivier GUICHARD, Maire.

Présents : S. MANFRINI, M-C. ROCH, M. GIRIAT, M. GALLET, O. GUICHARD, C. BIOLAY, J-O. RABOT, R. OTZENBERGER, P. GUINOT, A. BOUSSER, M. FOURNIER, Y. DUMAS, W. DELAVENNE, L. JACQUEMET, M. GRENIER, H. GRANGE, , J-M. PALINIEWICZ, Michèle GALLET, J. DIZERENS, J. DAZIN, A. NEUSSER, Absents excusés : M. CHALENDAR, V. KRYCK, M. LAPTEVA, G. MASRARI, C. TOWNSEND, D. GANNE
Procurations: G. MASRARI à A. NEUSSER, M. LAPTEVA à W. DELAVENNE, C. TOWNSEND à M. GIRIAT, V. KRYK à O. GUICHARD, M. CHALENDAR à H. GRANGE

Assistaient : I. GOUDET, directrice générale des services, A. SANCHEZ, directeur général adjoint, E. RABOT adjointe administrative

13. Marchés publics – maîtrise d'œuvre pour les travaux de rénovation énergétique de la salle René Lavergne

La transition énergétique est au cœur de tous les débats, et le « décret tertiaire » joue un rôle central. Pour les propriétaires de bâtiments tertiaires de plus de 1000 m², c'est plus qu'une question de conformité. Il s'agit de réduire significativement leur empreinte carbone, tout en réalisant des économies conséquentes sur les coûts énergétiques.

En 2023, afin de répondre à ces enjeux, la commune a engagé un audit énergétique sur l'ensemble des bâtiments communaux.

Le décret tertiaire s'applique à la salle René LAVERGNE car elle est se situe sur la même unité foncière que le groupe scolaire de l'école des bois dont la surface est supérieure à 1 000 m² au sol.

Le rapport d'audit indique pour la salle René LAVERGNE que :

- 90 % de la consommation revient au chauffage,
- L'amélioration de l'enveloppe (isolation, menuiseries) permet de réduire de 27% les consommations de chauffage.
- Le remplacement des systèmes (ventilation, chaudières etc.) permet de réduire de 75 % les consommations de chauffage

Pour réaliser des travaux en 2024, une consultation pour une mission de Maitrise d'Œuvre en vue des travaux de rénovation énergétique a été lancé en décembre 2023.

Le projet de rénovation devra comporter :

- Le remplacement des menuiseries
- L'isolation des murs
- L'isolation des planchers hauts
- La rénovation du système de chauffage et de climatisation
- La rénovation du système de ventilation

Le délai de retour des offres était le 15 janvier 2024 à 12h00, 1 offre a été remise dans les délais impartis.

AGHES pour un taux de rémunération à 12,75% du montant total des travaux - soit 26 775,00 € HT / 32 130,00 € TTC.

La commission MAPA qui s'est réunie le mardi 16 janvier 2024 et le vendredi 19 janvier 2024 a retenu l'offre de l'entreprise AGHES recevable.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres votants :

- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces relatives au marché de MOE en vue des travaux de rénovation énergétique de la salle René LAVERGNE avec l'entreprise AGHES pour un taux de rémunération de 12,75%.
- DIT** que la dépense sera inscrite au BP 2024.

Fait à Ornex, le 24 janvier 2024

La secrétaire de séance,
C. BIOLAY

Le Maire,
O. GUICHARD

Certifié exécutoire le : 26 janvier 2024
Affiché le : 26 janvier 2024
Olivier GUICHARD
Maire

Olivier GUICHARD

